



Compte-rendu du conseil municipal Du jeudi 17 juillet 2025

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures 30

ELUS :	Présents	Absents	Excusés	Observations	Procurations à :
BOURQUARD Jimmy		x			
DARCOT Nicole	x				
DARDAINE Agnès	x				
DEMOULIN Robert	x				
GAUTHIER Hélène	x				Arrivée à 20h05
JACQUEMIN Roland	x				
JEANPERRIN Hervé			x		Roland JACQUEMIN
SAHRAOUI Amar	x				
TAINA Agnès	x				
VARNEROT Éric	x				
VINEZ Christian	x				

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de voix délibératives : 10

Arrivée de Mme GAUTHIER Hélène à 20h05

1. Désignation du secrétaire de séance (délibération N°28/2025) :

M. Éric VARNEROT a été désigné secrétaire de séance.

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 0 contre

2. Approbation du compte-rendu précédent (délibération N°29/2025) :

Monsieur le Maire rappelle les différents points abordés lors du conseil municipal du 12 juin 2025.

Résultat du vote : 9 pour, 0 abstention, 0 contre

Arrivée de Mme GAUTHIER Hélène à 20h05



3. Extension de la boulangerie : présentation et approbation du projet (délibération 30/2025) :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'avant-projet détaillé relatif à la « construction d'une surface de vente et la création d'un laboratoire de pâtisserie ». Ce projet s'élèverait à la somme de 319 200€ HT.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Approuve l'avant-projet détaillé
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches pour la construction d'une surface de vente et la création d'un laboratoire de pâtisserie pour un montant estimé de 319 200 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : 9 pour, 1 abstention, 0 contre

4. Achat terrain E74 (délibération N°31/2025) :

Monsieur le Maire propose d'acheter la parcelle E 74 « le village » appartenant à Néolia d'une surface de 20 a et 27 ca pour un montant de 120 000 € TTC. Cette parcelle est située vers l'école de Vézelois.

M. Robert DEMOULIN, adjoint au Maire est désigné pour représenter la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

Accepte d'acheter :

- La parcelle E 74 « le village » d'une surface de 20 a et 27 ca pour un montant de 120 000 € TTC (plan joint).

Autorise M. le Maire à signer les documents afférents à ce dossier.



Désigne M. Robert DEMOULIN, adjoint au Maire pour représenter la commune de Vézelois.

Résultat du vote : 8 pour, 1 abstention, 1 contre

5. Recensement : désignation du coordonnateur communal (délibération N°32/2025)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à partir du 15 janvier et ce jusqu'au 14 février 2026, la commune de Vézelois va procéder au recensement de la Population.

L'INSEE qui supervise le recensement demande à la commune de désigner un coordonnateur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de son Président :

Nomme :

-Mme Valérie GAINNET, Rédacteur principale de 1ère classe pour assurer la fonction de coordonnateur.

-Mme Florence SCHNOEBELEN, Adjoint administratif principale de 2^{ème} classe aidera le coordonnateur dans sa tâche.

Résultat du vote : 10 pour, 0 abstention, 0 contre

6. Forêt : travaux sylvicoles et travaux « sur îlot d'avenir » (délibération N° 33/2025)

Monsieur le Maire explique que l'Office National des Forêts propose un programme d'actions ainsi que le devis pour l'exécution des travaux prévus en 2025. Ainsi, les travaux sylvicoles et sur « îlot d'avenir » s'élèveraient à un montant HT de 4 419.02 € soit 4 860.93€ TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- décide de réaliser les travaux sylvicoles et sur « îlot d'avenir » pour un montant HT de 4 419.02 € soit 4 860.93€ TTC dans le cadre du programme de l'Office National des Forêts.

- autorise M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Résultat du vote : 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre



7. Budget : décision modificative (délibération n° 34/2025)

Régularisations des intégrations des immobilisations au compte 23 relatives au PLU et amortissement des dépenses pour l'acquisition d'un terrain

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus		7.00€
Total D040 Opérations ordre		7.00€
D231 : Immobilisations corporelles en cours		27 768.00€
Total D041 : opérations patrimoniales		27 768.00€
D681 : Dotations aux amortissements....		7.00€
Total D042 : opérations ordre		7.00€
R 2804421 : Amortissement subv.nat.dt privé biens mobiliers...		7.00€
Total R40 : opérations ordre		7.00€
R 231 immobilisations corporelles en cours		27 768.00€
Total R041 : opérations patrimoniales		27 768.00€
R7761 : différences sur réalisé reprises compte de résultat		7.00€
Total R042 : opérations ordre		7.00€

Résultat du vote : 10 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre



8. P.L.U : point sur les affaires en cours

- Affaire Santilli : Notification du jugement par le tribunal administratif de BESANCON : la requête de Mme SANTILLI est rejetée. Recours possible sous deux mois.
- Affaire Sauvageot : Notification du jugement par le tribunal administratif de BESANCON : la requête des consorts SAUVAGEOT est rejetée. Recours possible sous deux mois.
- Affaire Philippe : un permis modificatif a été déposé pour se mettre partiellement en conformité par rapport au PLU.

Affaire toujours en cours d’instruction.

9. Fête du village

- Point très positif.
- Merci à tous pour votre participation.

10. Questions diverses

- Nouveaux contacts :
SMA : Éric VARNEROT
Forêt : Hervé JEANPERRIN

La séance est levée à 21h45

Prochain conseil : pas de date déterminée